# Qui vous accompagnent pendant votre séjour?

Sur chaque site du foyer d'hébergement, vous serez accompagner par

- \* Un chef de service
- \* Une secrétaire
- \* Des équipes de professionnels accompagnants
- \* Un référent animation
- \* Des surveillants de nuit
- Une assistante sociale : Tél. 06 42 59 61 83
- Une infirmière
- Un psychologue





APEI de CHAMBERY
127 rue du Larzac
73000 CHAMBERY
siege@apeichambery.com
www.apeichambery.com
Tél. 04 79 72 35 54

Résidence MONTJAY 39 rue Denys PRADELLE 73000 CHAMBERY Tél. 04 79 85 87 84 Foyer d'hébergement Espace RYVHYERE 94, rue de la REVERIAZ 73000 CHAMBERY Tél. 04 79 85 88 56 lesfoyers@apeichambery.com

Résidence RYVIERAZ 94, bis rue de la REVERIAZ 73000 CHAMBERY Tél. 04 79 85 87 84

#### MON LIVRET D'ACCUEIL

Foyer d'hébergement de L'APEI DE CHAMBEÉY

# Hébergement temporaire

Foyer d'Hébergement de la résidence MONTJAY ou RYVIERAZ





# Ce livret appartient à

- Nom
- Prénom
- Adresse
- Téléphone

Page 3

#### Page 2

# Votre arrivée

Vous êtes admis pour un séjour en hébergement temporaire sur l'une des 2 résidences du Foyer d'Hébergement de l' APEI de Chambéry.

Un logement est mis à votre disposition pour la durée de votre séjour.

Dans ce logement, vous disposez d'une salle de bain et de toilette individuelle. Le logement est meublé et le linge de lit est fourni par l'établissement.

Une clé peut vous être remis si vous le souhaitez.

Vous pouvez installer vos effets personnels le temps de votre séjour afin de vous sentir chez vous.

Vous pouvez également prendre vos repas dans ce logement si vous le souhaitez et si vous le demandez aux personnels.

Vous avez été accueilli par un professionnel accompagnant et vous avez rencontré la cheffe de service. Ils vous ont remis ce livret et le règlement de fonctionnement, vous avez également signé un contrat de séjour.

Vous avez été présenté aux autres occupants de la résidence.

Vous pouvez si vous le souhaitez passer du temps avec eux dans les espaces communs: salle à manger, salon, terrasse...

Vos repas sont fournis par le foyer en fonction de vos présences. Il est donc important de nous signaler si vous vous absentez.

- Le petit déieuner est servi à partir de
- Le déieuner est servi à partir de
- Le diner est servi à partir de

Vous pouvez recevoir votre courrier le temps de votre séjour.



Salon d'accueil famille



# Votre vie quotidienne

#### Comment vous déplacer?

Pour vous rendre au travail si vous allez à l'ESAT, vous pouvez prendre le bus de SYNCHRO BUS (les transports de la ville de Chambéry) ou utiliser les véhicules des Foyers.

Si vous souhaitez vous rendre à des activités, en dehors du fover, il vous appartient de vous organiser seul ou avec d'autres et de prévoir le moyen de vous déplacer: à pied, en vélo, en bus, en covoiturage,...







#### Comment réaliser vos dépenses?

Vous devez prévoir une somme d'argent pour la durée de votre séjour. en fonction de vos besoins. Nous vous conseillons de le garder sur vous ou dans votre logement dans un endroit sur. Si vous le souhaitez, les personnels peuvent le ranger et vous le redonner quand vous le leur demandez.



# **Comment yous soigner?**

Le Fover dispose d'une infirmerie avec une infirmière que vous pouvez contacter en cas de besoin. Les personnels accompagnants peuvent également vous conseiller et vous aider notamment si vous avez un traitement prescrit par un médecin. Vous devez alors fournir votre prescription médicale.



## **Comment entretenir votre logement?**

Le foyer met à votre disposition les produits et le matériel pour faire votre ménage. Vous devez prendre soin de votre logement et des équipements mis à votre disposition. Toutefois si vous ne pouvez pas le faire, un agent d'hygiène s'en chargera. Vous lui faciliterez le travail en rangeant vos affaires.



## **Comment entretenir votre linge?**

Vous devez prévoir des vêtements en fonction de la durée de votre séjour. Prévoir avec vos proches qu'il récupère votre linge pour le laver ou à défaut utiliser la buanderie du fover.



## Comment garder les liens avec vos proches?

Vous pouvez recevoir vos proches autant qu'il vous plaira. Nous vous conseillons de vous munir d'un téléphone portable ou à défaut d'utiliser le téléphone du foyer en le demandant aux personnels accompagnants.

